



**FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

## **FO SIS FAVORABLE A L'ANONYMISATION DES SAPEURS-POMPIERS EN CAS DE DEPOT DE PLAINTE**

Le lundi 11 février 2019, FO SIS a été auditionné durant 1 heure au Sénat dans le cadre de l'examen d'une proposition de Loi.

Ce texte donnerait la possibilité de recourir au dispositif d'anonymisation aux sapeurs-pompiers lors d'un dépôt de plainte, comme cela est prévu pour les policiers, gendarmes, agents des douanes et services fiscaux.

### **FO SIS s'est prononcé favorablement à ce projet de Loi.**

Nous avons au cours de cette audience développé plusieurs pistes pour renforcer plus globalement la sécurité des sapeurs-pompiers.

Il est urgent que Monsieur Christophe Castaner ministre de l'Intérieur rencontre notre organisation syndicale en bilatérale, pour entendre nos propositions pour protéger en amont les sapeurs-pompiers et répondre à nos revendications qui sont :

- Une réelle reconnaissance de notre profession avec son classement en profession à risques ;
- Une revalorisation significative de la prime de feu ;
- Une augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers professionnels.

**FO SIS DEMANDE A NOS ELUS  
DE PROTEGER LES SAPEURS-POMPIERS  
AVEC AUTANT DE PASSION ET D'ENERGIE  
QUE LES SAPEURS-POMPIERS PROTEGENT LA POPULATION.**